



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Rapport d'Activité 2023

APPARTEMENTS
D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE
13 quai de la Garonne
75019 Paris

TEL. 01 48 03 86 12

FINESS 7500041337

Apartements d'Hébergement Temporaire

Siège social :

55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. Présentation Générale	3
1.1 Présentation de la Fondation Maison des Champs	3
1.2 Présentation des AHT de la Fondation Maison des Champs	5
2. Evolution de la population accueillie	7
3. Activité des Appartements d'Hébergement Temporaire	10
4. Evénements principaux de l'exercice 2023	11
5. les Ressources Humaines / Formations	13
6. Perspectives 2024	14

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs
55 rue de Belleville 75019 paris
fondation@fdmc.fr
01 85 08 50 92

Président du Conseil d'administration
Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation
Jérôme LUCAS

Appartements d'Hébergement Temporaire

Fondation Maison des Champs
13 quai de la Garonne
75019 Paris

Téléphone : 01 42 00 21 06 (4^{ème} étage)
01 48 03 06 36 (5^{ème} étage)

Directrice
Justine Boone
j.boone@fdmc.fr

Maitresse de Maison
Sonia Reidor
maitresse-de-maison@fdmc.fr

Le Projet associatif de la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise est à la fois une présentation de ses valeurs, de ses actions et des principes de leur mise en œuvre à l'intention des personnes qu'elle accompagne et de ses partenaires. Il se propose également de contribuer à donner du sens à l'engagement des salariés et des bénévoles de la Fondation. Il entend enfin fournir des axes pour préparer l'avenir de celle-ci, notamment en inspirant ses plans stratégiques triennaux.

UNE AMBITION

L'ambition de la Fondation Maison des Champs est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi de contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui - tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage.

« Être chez soi c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

NOS VALEURS

Dans la continuité de l'histoire de la Fondation Maison des Champs et conformément à ses statuts et à sa mission d'accompagner au domicile, les administrateurs, les professionnels et les bénévoles engagés dans son projet affirment :

- Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.
- Le devoir de solidarité, de fraternité et de bienveillance.
- Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.
- L'exigence de la qualité des services apportés en interdépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation, ainsi que celles, distinctes, de ses bénévoles.
- La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilités ou d'exclusions des personnes.
- La volonté de définir ses actions en cherchant à prendre une part active, à son niveau, à la réalisation des objectifs de développement durable définis ou proposés par l'Organisation des Nations Unies.
- Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

Le Service Autonomie à Domicile – SAD :

- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
(300 places autorisées personnes âgées, 25 places autorisées personnes handicapées)
- L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)
(20 places autorisées)
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Garde itinérante de nuit
- Les Appartements d'Hébergement Temporaire (AHT)
(10 places dont 2 d'urgence)
- Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisés (ULS)

Le service Santé Précarité Inclusion

- L'équipe Spécialisée de Soins infirmiers Précarité (ESSIP)
(44 places autorisées)

La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)

Le Service d'Accompagnement à la vie sociale - SAVS

- SAVS de jour (45 places destinées aux personnes en situation de handicap psychique)
- SAVS de nuit (11 places)

Les services d'appartements de Coordination Thérapeutique - ACT

- ACT de Paris (39 places autorisées)
- ACT du Val de Marne (44 places autorisées)
- ACT « Hors les Murs » (15 places autorisées)

La coordination des équipes mobiles « mesure 27 »

Les services d'Action Sociale et Solidaire

- Le Carrefour des Solidarités
(90 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- Solidarité Indochine Sérurier (SIS) :
(inspiré par le Carrefour, implanté au cœur de la cité Paris Habitat Indochine Sérurier)
- Habitants solidaires
(projet avec Elogie SIEMP de lutte contre l'isolement et la grande précarité des locataires)

L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé (IRFISS)

1.2 PRESENTATION DES AHT DE LA FONDATION MAISON DES CHAMPS

DATE DE CREATION ET D'OUVERTURE AU PUBLIC	PUBLIC ACCUEILLI	CAPACITE	LOCALISATION
1982	Personnes en perte d'autonomie : âgées et/ou en situation de handicap	10 places	13 quai de la Garonne 75019 Paris

La Fondation Maison des Champs s'est positionnée depuis 1982 sur l'offre d'hébergement temporaire.

L'offre d'hébergement temporaire de la Fondation Maison des Champs se compose à ce jour de 2 appartements, situés 13 Quai de la Garonne 75019 PARIS.

La Fondation a voulu privilégier le caractère familial de l'accueil temporaire, qui a lieu au sein de deux appartements de type F5, situés au 4^{ème} et 5^{ème} étages d'un même immeuble, pouvant accueillir chacun 5 personnes simultanément.

Chaque appartement se compose d'une entrée, de 3 chambres individuelles et d'une chambre double, d'une cuisine, d'une salle à manger/salon, d'une salle de bain et d'une salle d'eau.

Une équipe de professionnels du SSIAD et du SAAD intervient 24h sur 24h au service des bénéficiaires.

Le projet des séjours d'accueil temporaires est le suivant :

Elaboration et coordination d'un projet permettant d'optimiser le temps du séjour en soutenant chaque personne accueillie dans un projet individualisé et grâce aux actions proposées à travers la vie collective. Les professionnels des différents services de la Fondation Maison des Champs (AHT, SSIAD, SAAD, ESA, Carrefour des Solidarités) sont mobilisés pour faire bénéficier les personnes accueillies aux Appartements d'Hébergement Temporaire de toutes les expertises de la Fondation ainsi que de ses réseaux.

Le résident n'est pas soumis à une interruption de son parcours de soins au sein des hébergements temporaires : il est, d'une part, accompagné par une équipe de soignants dans son hygiène quotidienne, d'autre part pris en charge pour l'organisation de ses rendez-vous médicaux.

Se déplacent également aux hébergements des médecins généralistes, un ergothérapeute, une diététicienne, une psychologue, un podologue, et des kinésithérapeutes pour un suivi personnalisé de chaque résident.

Ce projet de développement des activités et de la vie sociale aux Appartements d'Hébergement Temporaire, est organisé sous trois grands aspects :

- Le résident et son projet : chaque personne accueillie est accompagnée en fonction de son projet de l'après séjour. Une réunion pluridisciplinaire peut être proposée au résident et à sa famille afin d'affiner le projet de sortie.
- Le lieu et les activités liées à la vie quotidienne : des rythmes de vie et des rituels favorisant le bien-être et la vie sociale ont été élaborés avec l'ensemble des encadrants et mis en place dans les appartements. Chaque moment de la vie quotidienne est propice à la participation active de la personne accueillie à travers des activités liées au savoir-faire (dresser la table, décorer l'espace, plier le linge, participer à la préparation des repas, etc.).
- Les activités et le renforcement du lien social : des activités de groupe (jouer, s'exprimer, peindre, écouter, partager, chanter etc.) sont proposées quotidiennement aux appartements pour développer un sentiment d'appartenance - et donc de sécurité- lié à la socialisation des personnes accueillies, et également à l'extérieur avec différents partenaires, dont le Carrefour des Solidarités, ou encore l'Ecole Maternelle Eugénie Cotton.

Le rythme de vie des personnes accueillies et leurs habitudes alimentaires sont respectés : les petits déjeuners sont par exemple servis en fonction des heures de lever des personnes accueillies.

Le service veille à favoriser la création et le maintien de liens sociaux entre les professionnels, les personnes accueillies, la famille, le voisinage et leurs amis, ainsi que des liens intergénérationnels.

Pour ce faire, un projet d'animation et de développement du lien social a été mis en place. Il se traduit entre autres, par l'organisation de repas à thème (anniversaires, repas de Noël, galette des rois, Chandeleur etc.), de sorties et d'activités avec des enfants, et d'animations proposées par les professionnels du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile.

Ces animations sont un moment d'échange et de convivialité entre les personnes accueillies sur les deux appartements.

Le maintien de l'autonomie est basé sur la stimulation et la préservation des acquis des personnes accueillies en faisant appel aux gestes quotidiens de la vie (cuisine, courses etc.).

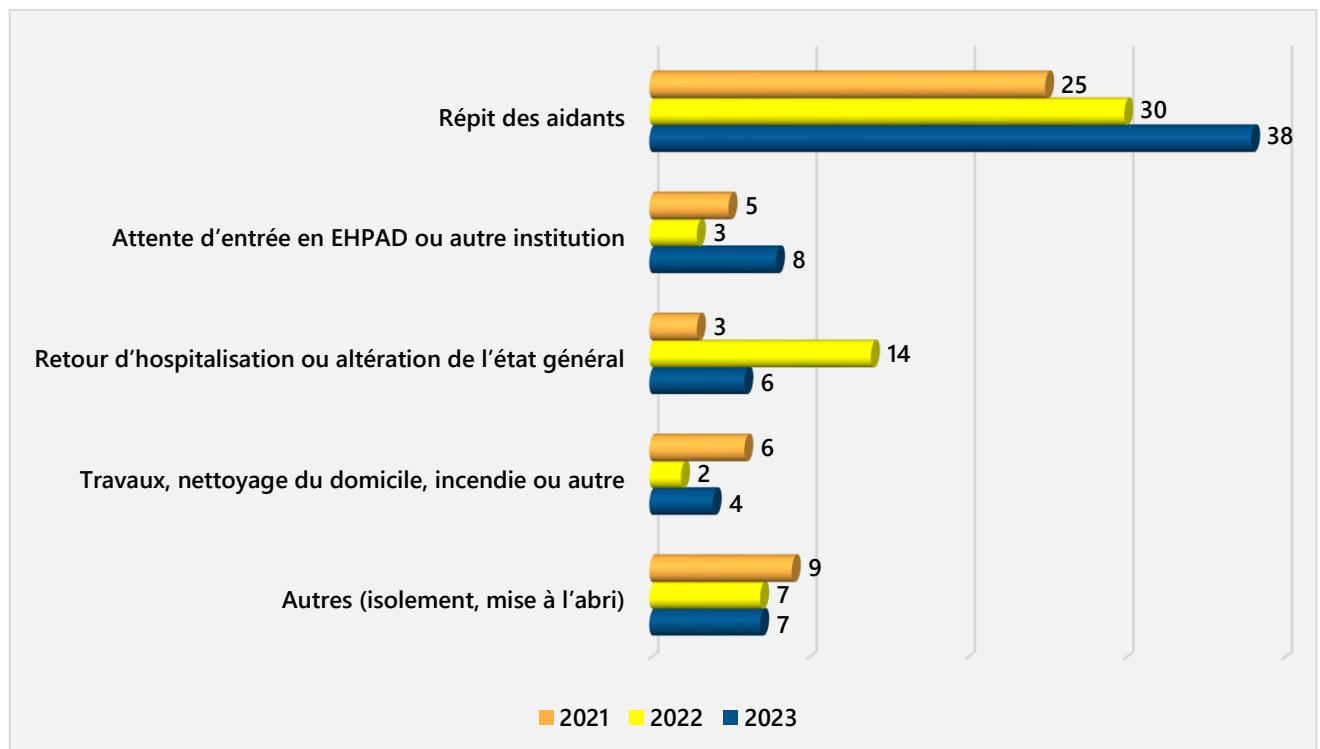
Le fonctionnement des appartements d'hébergement temporaire, ainsi que leur finalité, sont en accord avec le projet associatif de la Fondation Maison des Champs, selon lequel « Les services de la Fondation doivent apporter aux personnes des réponses adaptées à leurs besoins telles que :

- Accompagner les personnes souffrant de fragilités, d'exclusions ou d'isolement.
- Fournir une aide aux personnes en situation de handicap et/ou âgées et/ou atteintes de maladies chroniques invalidantes.

2. EVOLUTION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

Evolution des motifs d'entrée

Motifs	Nombre			Pourcentages		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Répit des aidants	25	30	38	52%	55.5%	60%
Attente d'entrée en EHPAD ou autre institution	5	3	8	10%	3.5%	13%
Retour d'hospitalisation ou altération de l'état général	3	14	6	6%	25%	9.5%
Travaux, réfection, nettoyage du domicile, incendie ou autre	6	2	4	13%	3.5%	6.5%
Autres (isolement, mise à l'abri)	9	7	7	19%	12.5%	11%
TOTAL	48	56	63	100%	100%	100%



A la lecture des statistiques, on remarque que le répit des aidants reste le principal motif d'admission aux AHT, sa part a d'ailleurs augmenté en 2023.

Le deuxième motif de séjour en 2023 est l'attente d'une place pérenne en institution (Ehpad principalement). Les AHT peuvent représenter une transition vers la vie en collectivité, permettre de donner du temps aux aidants dans leurs démarches, et accompagner des personnes dont le maintien au domicile est fragilisé, alors que les délais d'attente en Ehpad, surtout pour des places habilitées à l'aide sociale, sont longs à Paris.

A noter qu'une sortie d'hospitalisation ou l'altération de l'état général peuvent aussi mener à des admissions en institution : l'accueil se fait souvent en urgence, et le projet de sortie est affiné pendant le séjour. Les AHT aident le résident et sa famille dans leur réflexion en organisant des échanges avec l'équipe pluridisciplinaire.

En 2023 les AHT ont accueilli 9 personnes en urgence (mise en place de l'accueil inférieure à 5 jours après le signalement), soit 14% des entrées, comme en 2022. Les motifs restent les mêmes : perte soudaine d'autonomie, hospitalisation ou décès de l'unique aidant, sortie d'hospitalisation sans solution d'hébergement etc. Ces accueils sont facilités par un processus d'admission particulièrement flexible : les évaluations de préadmission sont organisées rapidement et sur des créneaux adaptés aux disponibilités du demandeur, au domicile ou à l'hôpital en fonction des situations. Une aide pour les demandes de financement est apportée et l'admission peut se faire alors même que ces demandes sont en attente (délai de réponse de la Ville de Paris d'un mois).

Le motif « Travaux, réfection, nettoyage du domicile », dont la part a presque doublé en 2023, comprend essentiellement des personnes en situation d'incurie ou présentant un syndrome de Diogène. Les AHT permettent à ces résidents de retrouver des habitudes de vie saines et le lien social.

Répartition par âge des personnes accueillies

Tranche d'âge	Nombre	%
<60	3	6%
60 - 70	5	11%
70 - 80	13	27%
80 - 90	14	29%
90 - 100	12	25%
>100	1	2%
Total	48	100%

Moyenne d'âge : 80 ans

La moyenne d'âge a sensiblement augmenté, passant de 78 ans en 2022 à 80 ans en 2023.

Répartition par GIR

GIR	Total	%
1	1	2%
2	14	29%
3	11	23%
4	15	31%
5	4	9%
6	3	6%
Total	48	100%

Comme vu avec la DSOL, les AHT n'accueillent plus de personnes en GIR 1.

Majoritairement les personnes accueillies sont de GIR 2 à 4.

Localisation des personnes accueillies

Provenance	Nombre	%
Paris 19 ^{ème}	39	81%
Paris autre arrondissement	5	11%
Ile-de-France hors Paris	1	2%
Sans domicile	3	6%
TOTAL	48	100%

Une grande majorité de nos résidents proviennent du 19^{ème} arrondissement, nos partenaires étant principalement situés sur ce territoire, mais les AHT s'ouvrent de plus en plus à Paris et l'Ile-de-France : 13% en 2023 contre 7% en 2022.

Prises en charge

Prise en charge	Résidents		Jours	
	Nombre de résidents	%	Nombre de jours	%
ASL	30	62.5%	1 799	69%
Taux plein	18	37.5%	806	31%
TOTAL	48	100%	2 605	100%

En 2023 le nombre de résidents bénéficiant de l'aide sociale légale (30 résidents) est moins élevé qu'en 2022 (36 résidents).

Les prescripteurs

PRESCRIPTEURS	Nbre de prescriptions aboutissant à un séjour	%
Cliniques et Hôpitaux	4	6%
SPASAD & FMDC	23	36.5%
Le bénéficiaire	25	40%
CASVP / MDPH / M2A	6	9.5%
Autres partenaires*	5	8%
TOTAL	63	100%
<i>*CMP, Interface, Accueil de jour, IDEL, Internet</i>		

La catégorie « Le bénéficiaire » englobe principalement les demandes faisant suite à au moins un séjour déjà réalisé aux AHT, et celles provenant du bouche-à-oreille, ce qui démontre la satisfaction globale du dispositif.

Le SPASAD de la Fondation reste un prescripteur important, dont les signalements sont adaptés et aboutissent la plupart du temps à un séjour.

Ces deux groupes de prescripteurs nous signalent surtout des besoins d'hébergement pour du répit d'aidant, alors que nos partenaires institutionnels et du secteur hospitalier nous orientent des demandes plus complexes, nécessitant des séjours de plus longue durée.

3. ACTIVITE DES APPARTEMENTS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En 2023, les AHT ont accueilli 48 personnes et ont organisé 63 séjours, certains bénéficiaires ayant effectué plusieurs séjours.

AHT Garonne (10 places)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre de jours d'occupation	202	170	135	208	230	256	266	253	182	234	233	236	2 605
Taux d'occupation sur 8 places en %	81,5	75,9	54,4	86,7	92,7	106,7	107,3	102,0	75,8	94,4	97,1	95,2	89.1

Activité

	2020	2021	2022	2023
Capacité autorisée et installée	8 places + 2 d'urgence*	8 places + 2 d'urgence*	8 places + 2 d'urgence*	8 places + 2 d'urgence*
Nombre de journées prévisionnelles	2 725	2470	2 725	2 725
Nombre réel de journées réalisées	1 350	2313	2 704	2 605
Taux de réalisation du prévisionnel	50%	93.64 %	99.22 %	95.56 %

*réservées aux résidents n'utilisant pas de fauteuil roulant

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2023 est de 89.1 %.

Les annulations tardives impactent l'occupation des AHT : cette année on comptabilise 15 séjours annulés, représentant environ 310 jours d'occupation.

Durée des séjours

	Nombre	%
< 2 semaines	22	35
2 - 4 semaines	17	27
4 - 8 semaines	11	17.5
8 - 12 semaines	5	8
> 12 semaines	8	12.5
TOTAL	63	100 %

Durée moyenne : 41 jours

En fonction des motifs d'entrée, la durée des séjours varie.

La durée moyenne des séjours est passée de 49 jours en 2022 à 41 jours en 2023.

4. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2023

INSPECTION ET EVALUATION EXTERNE

L'année 2023 a été marquée par deux événements : l'inspection de la Ville de Paris en mars, et l'Évaluation Externe en novembre.

Dans leur rapport, les évaluateurs de la Ville de Paris ont mis en exergue des points de vigilance, ayant permis aux AHT de s'améliorer et de se professionnaliser sur les thèmes suivants :

- La traçabilité : des aliments, des médicaments, des transmissions ciblées, des événements indésirables, des produits ménagers, des tâches réalisées, etc.
- La formation du personnel : à l'hygiène alimentaire, aux transmissions, à la bientraitance, aux différentes pathologies, aux gestes d'urgence, etc.
- La formalisation des procédures et la mise à jour des documents obligatoires.

Le rapport d'Évaluation Externe a quant à lui souligné le succès du modèle des AHT, l'implication et la bienveillance des différents intervenants, et la satisfaction des résidents.

Cette année a donc été particulièrement dense pour l'équipe des AHT : les intervenants ont réussi à améliorer leurs pratiques avec beaucoup de résilience et de motivation, afin de proposer un service toujours plus qualitatif à nos résidents.

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

Alors que 2022 marquait la reprise des événements et partenariats depuis la crise sanitaire (les rencontres intergénérationnelles mensuelles à l'école maternelle Eugénie Cotton, les animations du Carrefour des Solidarités, les événements organisés avec les autres services de la Fondation, les goûters festifs aux AHT, etc.), d'autres dispositifs ont été développés en 2023, et un planning mensuel des activités est dorénavant préparé et affiché par la maîtresse de maison.

Parmi ces dispositifs :

- une nouvelle « mission » dédiée a été créée : tous les après-midis, deux aides à domicile se rendent aux AHT pour proposer aux résidents une promenade, un jeu, des activités manuelles, ou juste un moment de convivialité,
- des stagiaires animation proposent régulièrement, en suivant le planning d'activités, des revues de presse, des ateliers pâtisserie ou cuisine, des ateliers créatifs etc.
- tous les lundis, les AHT participent à un jeu télévisé interactif, « Senior Anim », mettant en compétition nos résidents avec les résidents d'Ehpad de toute la France,
- au moins deux fois par mois, nos résidents sont conviés aux ateliers intergénérationnels du Rosa Bonheur, coordonnés par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de la Fondation.

SATISFACTION

Tout au long de l'année, l'équipe a reçu de nombreux témoignages de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Un questionnaire de satisfaction est remis à chaque sortie. En 2023, 21 personnes y ont répondu, 12 résidents et 9 aidants. Le taux de recommandation est de 93%. Les répondants sont globalement très satisfaits des différentes étapes d'admission (prise de contact, évaluation, aide administrative et entrée), et mettent en avant la qualité des interventions de l'équipe (compétence, amabilité, fiabilité).

Voici quelques verbatims :

« Le séjour de mon conjoint à l'appartement temporaire lui a permis de modifier son quotidien en rencontrant de nouvelles personnes. Pour ma part ce répit est plus que nécessaire. A recommencer, j'espère ».

« Le personnel montre un véritable dévouement envers les résidents. Leur empathie, leur bienveillance, leur bonne humeur sont très bénéfiques pour notre proche ».

« La prise de contact en vue de mon admission aux AHT m'a beaucoup fait du bien, sourires, disponible dans l'écoute et surtout répond aux attentes (merci beaucoup) ».

« J'ai déjà donné votre adresse à des amis ».

« Mon compagnon est revenu apaisé j'avais ressenti que le personnel était très chaleureux ça m'avait rassurée comme il entend très peu nous n'avons guère de conversation mais là il a pu parler beaucoup et avec plein de gens il retournera avec peu d'appréhension ».

5. LES RESSOURCES HUMAINES / FORMATIONS

Fonction	Nombre d'ETP
Directrice	0.67
Maitresse de maison	1
Auxiliaire de vie sociale	1.50
Gardes de nuit	2.82
TOTAL	5.99

Les formations en 2023

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Améliorer les évènements indésirables	63	9
Les gestes qui sauvent	51	17
Repas et trouble de la déglutition	126	9
Promouvoir les pratiques bienveillantes	19	6
Manutention - spécial AHT	84	16
LA GRILLE AGGIR	21	3
Les gestes de base de l'hygiène alimentaire HACCP	77	11
TOTAL	512	71

6. PERSPECTIVES 2024

Le premier objectif 2024 est la consolidation des bonnes pratiques acquises en 2023. La traçabilité est quotidiennement vérifiée par la maitresse de maison, et des inspections seront organisées en interne. Les formations sont planifiées conjointement par la directrice des AHT, le SAAD et le SSIAD. Le suivi continu de la qualité est assuré par la directrice et la direction générale.

Par ailleurs, à la demande de la Ville de Paris, les AHT sont amenés à déménager vers des locaux plus grands et sur un seul et même niveau. En fonction du financement, les recherches se porteront sur l'achat ou la location d'un bien dans l'est parisien, disposant d'une dizaine de chambres.

Cette année nous espérons proposer encore plus d'activités et de sorties, par l'embauche de deux contrats en service civique, et par l'intervention d'une sophrologue, et d'un professeur de sport adapté.

Enfin, comme tous les ans, il est important de renforcer les partenariats existants, et d'en créer de nouveaux, pour s'ouvrir à l'ensemble du territoire parisien.